

# YEU... DEMAIN

Bulletin d'information de l'Association l'Île d'Yeu Demain  
Agrée pour la défense de l'environnement de l'Île d'Yeu

BP 103 – 85350 Ile d'Yeu – Tél. : 06.99.88.72.46 – [yeu-demain@orange.fr](mailto:yeu-demain@orange.fr)

Numéro 24

AVRIL 2008

## EDITORIAL

Chers adhérents,

Dans le courrier que je vous ai adressé en début d'année, mon interrogation était grande et pleine de circonspection lorsque je demandais « que sera l'année 2008 pour notre association ? »

Le résultat des élections me permet donc de penser que la nouvelle équipe municipale est ouverte à une politique de dialogue (contact régulier avec le maire) et de continuité dans la discussion sur les dossiers concernant les engagements de l'association, tant sur le plan économique qu'environnemental (voir la note ci-après sur la première visite\* au maire). Je forme le vœu que notre équipe puisse travailler en confiance avec les nouveaux membres de la commission environnement.

En effet, la période électorale a incontestablement gelé les dossiers pour lesquels nous assurons un suivi et dont nous sommes partie prenante (commissions, comité de pilotage, Comité Économique et Social Local - CESL) au titre de notre agrément et de notre représentativité. Alors, au travail ! Car les sujets concernant le littoral, l'avenir du centre d'enfouissement technique - CET, l'handicap insulaire sont pérennes et doivent faire l'objet de vigilance et d'opiniâtreté.

En ce qui concerne les autres dossiers (carrière, érosion du trait de côte, piste cyclable...) il va probablement falloir agir au travers d'actions de relance, en allant au-delà d'un simple entretien avec les élus, et interroger les services de l'État compétents chaque fois que cela sera possible. Car il nous appartient, avec l'équipe du conseil d'administration, de nous informer pleinement afin d'être le plus efficace et constructif possible.

Dans le cadre de ses contacts avec d'autres associations (Union des Associations de Défense du Littoral - UADL, France Nature Environnement - FNE,..) en pointe dans leurs domaines de compétence, l'association dispose de beaucoup d'informations qu'il faut analyser et comprendre, ce qui fait du travail ! Ceci est cependant essentiel pour que nos interventions soient crédibles et percutantes auprès de nos interlocuteurs.

A l'aide d'échanges par internet sur les différents thèmes l'équipe du conseil arrive à faire face, mais l'appui de deux ou trois adhérents démultiplieraient nos possibilités. Alors, je compte sur vous ? Je rappelle à tous que préserver et construire l'avenir de l'île ne peut se résoudre à quelques moments de plaisir et de détente, que l'on soit îlais ou résident ; nous sommes tous solidaires du futur.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont réglé leur cotisation et ceux qui se sont mis à jour (ils sont nombreux) ; notre représentativité numérique est aussi un élément qui est pris en compte par nos partenaires ; d'autre part, je rappelle que nous n'avons aucune subvention.

Au cours de l'année 2008, je souhaite avec toute l'équipe, grâce à votre soutien, poursuivre, voire développer, nos relations et notre présence tant dans les instances locales qu'avec les responsables de la région ou les services de l'État pour tous les problèmes concernant la vie et le devenir de l'île d'Yeu, dans le cadre de nos attributions.

Merci pour vos encouragements et n'hésitez pas à nous contacter. Nous essayerons dans la mesure de nos moyens et du possible de défendre l'intérêt général.

Cordialement.

\*prochaine visite prévue fin avril

A. OUZILLEAU  
Président

## SOMMAIRE

Rencontre avec le nouveau maire	p.
Handicap insulaire	p.
Sécurité : Exercice de sauvetage Hélicoptères	p.
Fréquentation et transports maritimes	p.
Urbanisation - ZAC	p.
Pôle de vie	p.
Capacité d'accueil	p.
Protection des sites	p.
Visite du Préfet	p.
Patrimoine	p.
UADL	p.
La Reine d'Yeu	p.



**Notre adresse électronique a changé :**

[Yeu-demain@orange.fr](mailto:Yeu-demain@orange.fr)

**Notre blog est toujours :**

[www.yeudemain.typepad.fr](http://www.yeudemain.typepad.fr)

## NOTEZ BIEN

L'Assemblée Générale 2008 aura lieu le

**Mercredi 6 août en soirée**

Dans la salle de la Missionnaire à Saint-Sauveur

Le mardi 25 mars, deux membres du Conseil d'Administration ont rendu visite à Bruno Noury, nouveau Maire : visite de prise de contact qui nous a permis de faire un rapide tour d'horizon des différents dossiers auxquels nous nous intéressons particulièrement, dossiers dont l'exécution a été ralentie, voire suspendue, pendant la période électorale tant de la part des services de l'État que de la municipalité.

La plus grande partie de l'équipe municipale ayant été reconduite, le Maire nous a indiqué son intention de s'inscrire dans la continuité de l'action de la municipalité précédente, même si des évolutions ne sont pas à exclure.

Il se dit particulièrement concerné par les problèmes liés à l'insularité (voir notre article sur le handicap insulaire) et compte s'investir personnellement sur ce dossier.

Sur le « pôle de vie » l'avancement des relations avec Thalgo devrait être présenté au prochain Conseil Economique et Social Local.

La réhabilitation de la carrière fait toujours l'objet d'une étude et nous avons rappelé au Maire que nous devons être associés à cette étude. Ce dernier se dit, comme nous l'avions nous même écrit au Préfet il y a plus d'un an, partisan d'un aménagement qui conserve au site son caractère naturel et sauvage.

Pour le centre de traitement des déchets, nous lui avons rappelé que nous avons soutenu la position de la municipalité, en écrivant au Préfet que la solution de maintien du centre sur le site des Corbeaux nous paraissait la seule raisonnable, bien que ce site soit classé. La municipalité attend toujours une réponse des services de l'Etat sur une proposition de déclassement limité compensé par le classement d'autres zones.

La deuxième tranche de la zone artisanale a été affectée, les terrains étant loués et non plus vendus aux entreprises pour éviter toute spéculation sur le prix du terrain. Le Maire se dit prudent sur une extension éventuelle de cette zone qui ne devrait se faire que de manière limitée pour des besoins clairement identifiés. Si la question du maintien de bois et d'arbres anciens à conserver sur cette zone lui paraît importante, il estime que cette question concerne l'ensemble de l'île où une diversification des espèces est à étudier. Nous avons été frappés par l'intérêt particulier que le Maire porte aux arbres.

Après ce rapide tour d'horizon nous avons proposé au Maire de lui remettre ultérieurement un questionnaire plus complet sur les orientations de la nouvelle équipe municipale, et de faire part de ses réponses à nos adhérents. Il souhaite que nous ayons des rencontres régulières pour faire le point sur les différents dossiers.

Ce sujet nous semble assez grave pour que nous nous exprimions sur une situation qui apparaît surtout comme devant relever de l'État, et de l'application honnête de la législation et du pouvoir des élus.

Mais nos statuts précisent dans l'article premier que nous avons « une fonction économique », et c'est sous cet aspect que nous abordons ce dossier. Toutefois soyons clairs : ce qui s'est passé nous semble parfaitement incompréhensible, discriminatoire et peu respectueux de l'application des textes en vigueur.

Ce dossier complexe et sensible fait l'objet d'actions écrites et de rencontres de la part de la municipalité depuis dix-huit mois avec les représentants de l'État. C'est lors de la séance du conseil municipal du 10/12/2007 que l'on se décide de tirer la sonnette d'alarme devant la réponse du préfet de région du 21/08/2007.

Rappelons que dans le contrat de projets, volet territorial et programme opérationnel des fonds européens, en cours de négociation en Pays de la Loire entre l'Etat et le Conseil Régional, ce dossier du handicap insulaire est un élément très important en matière financière pour la vie économique de l'île, et conditionne la mise en chantier de nombreux projets.

Depuis juin 2007, nos élus ont sollicité la « bienveillance et l'attention » du préfet de région pour organiser une réunion tripartite État - Conseil Régional des Pays de la Loire - Commune de l'île d'Yeu, afin d'exprimer un avis positif et constructif pour l'avenir de la communauté insulaire. Ils n'ont pas été entendus.

C'est ainsi que l'on a la surprise de lire dans le courrier du préfet de région « *effectivement les 14 îles du Ponant\* ont été retenues en territoire prioritaire au titre du volet territorial du CPER 2007/2013... en pays de la Loire, le volet territorial centré sur les agglomérations de plus de 10.000 habitants ... Le cas de l'île d'Yeu n'a pas été évoqué comme spécifique lors des discussions préalables à la signature du contrat de projet. Aussi, je suis au regret de vous indiquer qu'il ne pourra pas bénéficier d'un traitement particulier* »

On peut s'interroger sur ce type de réponse, que l'on peut qualifier de discriminatoire, surtout lorsque l'on sait que le handicap insulaire vient d'être reconnu par l'Etat et la région en Bretagne dans le cadre de la nouvelle génération de contrats de projets 2007/2013, en en faisant un objectif prioritaire du volet territorial, et que près de 5 millions d'euros vont ainsi être alloués à des mesures de discrimination positive à l'égard des autres îles du Ponant.

Certes, la reconnaissance des handicaps spécifiques des territoires insulaires est récente au plan européen, mais effective par l'Etat... en Bretagne, qui regroupe les deux tiers, l'île d'Yeu représentant l'autre tiers, de la population insulaire atlantique. Où est l'erreur ?

De nombreux responsables politiques de notre région ne partagent pas cette approche et soutiennent la démarche des élus de notre commune. Certains vont même jusqu'à s'interroger sur « la solidarité nationale et l'égalité républicaine qui relève de la responsabilité de l'Etat ».

Par ailleurs, il est étonnant de noter que l'Union européenne demande explicitement dans ses lignes directrices de soutenir les petites îles dont la population est inférieure à 5000 habitants, souffrant d'un isolement géographique. Alors, n'y aurait-il pas quelque part un problème de lecture... ?

Devant une telle situation nous ne pouvons que soutenir nos élus et comme eux se demander : pourquoi une telle différence de traitement entre insulaires ? Pourquoi l'Etat en pays de la Loire ne reconnaît-il pas à ce jour ce handicap ?

Au moment où nous rédigeons ce texte, nous avons quelque espoir que la raison et le bon sens seront enfin reconnus. Les négociations en cours devraient permettre que l'île d'Yeu ne soit pas complètement exclue du contrat de projet, ne serait-ce que par la possibilité d'un avenant qui pourrait donner satisfaction à tous les acteurs ; restons optimistes !

\* L'Association des îles du Ponant regroupe les quinze îles de la façade atlantique, dont douze îles en Bretagne, une en Basse-Normandie, une en pays de la Loire et une en Poitou-Charentes.

➤ **Exercice de sauvetage**

En octobre 2007, la préfecture de Vendée et la préfecture maritime ont organisé en « grandeur réelle » un exercice de sauvetage sur le catamaran Le Châtelet. Thème de l'opération : feu à bord et évacuation des blessés et des passagers. Cette opération a mobilisé de nombreux services : les pompiers, la SNSM, les bateaux de sauvetage de Noirmoutier, de St Gilles et des Sables, les vedettes de la gendarmerie et des affaires maritimes et les sauveteurs côtiers. Elle a permis de mettre en avant la bonne coordination entre les différents acteurs mais aussi de pointer un certain nombre de dysfonctionnements. On ne peut qu'encourager les préfectures à se mettre « en situation » pour en retirer les corrections à apporter et pour optimiser l'efficacité en cas de besoin, et acquérir de meilleurs automatismes. Satisfaisant mais...à réitérer pour mieux faire.

➤ **Hélicoptère – Evacuation sanitaire (EVASAN)**

Depuis presque un an ce dossier sensible n'est toujours pas réglé et a connu de nombreux rebondissements. Dans le N°22, nous vous avons exposé le problème. Depuis, en tant qu'adhérent de l'association ALLER/RETOUR, à qui nous avons apporté notre soutien (signature + relais sur notre site) lors d'une pétition.

A ce jour, pas encore de solution définitive, et une situation de plus en plus difficile pour ceux qui résident sur l'île, mais peut être une sortie du tunnel pour le mois d'avril ou mai ? Rappelons que des incidents graves se sont déroulés en fin d'année et que ...le danger en cas d'évacuation est réel pour le patient. Où en sommes-nous aujourd'hui ? L'ancienne compagnie n'existe plus. Le principal actionnaire a cédé ses parts, et maintenant la nouvelle Sté «Oya Vendée Hélicoptère » a pour propriétaire un financier (70%), les pilotes (30%), avec la participation du conseil général pour un montant de 280.000€ dans le cadre de l'acquisition d'un nouvel appareil biturbine (type Écureuil), qui est actuellement en révision technique et devrait être opérationnel à l'issue de ce contrôle.

Pour le moment, la procédure d'évacuation se fait par le SAMU 44 ou les SNSM.

## FREQUENTATION DE L'ILE D'YEU ET TRANSPORT MARITIME

---

Nous vous tenons régulièrement informés des évolutions du trafic maritimes passagers (voir N° 21) car vous êtes nombreux à nous interroger sur ce sujet, surtout depuis les transformations dans la flotte. Remercions ici, le maître de port pour son amabilité à nous transmettre les données statistiques.

L'année 2007 a connu des modifications, à savoir la disparition de la VIIV et la mise en service par la Compagnie Vendéenne de nouveaux bateaux. C'était également la première année où nous avons l'activité des deux Catamarans en année pleine.

Les conditions climatiques du printemps et de l'été n'ont pas été favorables mais les mois de septembre, octobre et novembre ont permis de lisser les résultats. Au final, le trafic passager n'accuse qu'une baisse de - 5,5%, alors que les mois de mai à août se situaient entre - 11% et - 13%. La régie se révèle être la seule bénéficiaire, avec un résultat de fréquentation de + 11%.

On notera que les liaisons par hélicoptère ont connu une baisse significative avec - 23,6%. Quant à la plaisance, elle a aussi connu un recul de près de 10% (base de calcul : 1 nuitée = 4 passagers).

En conclusion, la masse globale des mouvements de passagers allers-retours est de l'ordre de 736.000, soit un retrait de 5,9% sur l'année 2006.



## URBANISATION - ZAC

---

Dans ces domaines on enregistre des avancées notables.

- En ce qui concerne l'opération qui vise à favoriser l'accès à des terrains constructibles, pour les lotissements communaux du Hollandais Volant et du Grand Chemin, représentant respectivement 11 et 24 lots, dont les surfaces vont de 177 à 335 m<sup>2</sup> pour le premier et de 236 à 479 m<sup>2</sup> pour le second, le cadrage législatif (conditions d'éligibilité) et les moyens d'aide financière sont finalisés. Dans le cadre de l'intérêt général, la municipalité est partie du constat que l'installation et le maintien de jeunes ménages devenaient difficiles, et que cette situation pouvait avoir une incidence économique sérieuse pour le devenir de l'île (cf. le rapport dans le cadre du PLU). Une réponse concrète est maintenant apportée aux acquéreurs potentiels pour aller rapidement vers une solution satisfaisante et réaliste.
- Pour les ZAC, programme qui se situe dans la durée (10 à 15 ans ?), nous devons rappeler que l'opération est menée dans l'optique d'une

meilleure répartition de la population permanente, pour lutter contre le mitage, et avec la volonté d'urbaniser en continuité de l'existant et de désenclaver des terrains constructibles, sans accès jusqu'à présent. La situation est aussi en évolution. Ainsi, pour les Bossiles et Ker-Pissot le choix de l'opérateur est fait : ce sera l'Office des HLM de Vendée.



## PÔLE DE VIE

---

Vous avez tous en mémoire l'atmosphère « tendue » de l'année 2006 quand il y a eu des débats publics sur le projet de l'implantation d'un centre de « mise en forme » à la place de la Spay.

La mairie, après des discussions et examen du projet en milieu interne et, en CESL a confié à la société Thalgo, un professionnel, une mission d'analyse et de conception de ce projet. Le travail prévu se déroule en deux étapes : une étude d'opportunité et une étude de faisabilité.

Le cahier des charges présenté en réunion CESL du 25/06/07 annonçait les points essentiels suivants : 1) stratégie de développement 2) description des soins.

L'étude d'opportunité du concept spécifique à l'île d'Yeu comprenait : le marché de la Thalassothérapie, les points favorables et défavorables au projet, les préconisations de Thalgo, les facteurs de succès.

Le CESL du 25/06/07 a émis un avis favorable à la poursuite de l'étude de faisabilité qui devait tenir compte des observations énoncées.

Nous avons régulièrement suivi ce dossier en assistant au CESL. Une réunion de suivi devait avoir lieu entre septembre et novembre 2007. N'ayant aucune nouvelle, nous avons profité d'un salon spécialisé à Paris pour prendre contact avec la Sté Thalgo afin de faire le point. En effet, en tant que président, j'ai toujours considéré que nous n'avions pas assez d'éléments tangibles pour afficher notre position sur ce sujet très « sensible » (cf. mes propos en A.G. 2007) et que j'attendais les résultats de l'étude de faisabilité pour, après consultation du C.A. annoncer notre position. Nous regrettons très vivement qu'aucune communication n'ait été faite par la mairie au cours du dernier quadrimestre, d'autant qu'un document a été transmis par la Sté Thalgo en juillet 2007. Nous avons fait part de ces observations à l'ancienne municipalité qui nous a expliqué « être en attente de documents » de la part de la Sté Thalgo et de devoir maîtriser le regroupement scolaire (école du Pu) pour disposer des terrains.

Dans notre prochain entretien avec monsieur le maire, nous ne manquerons pas d'aborder ce dossier pour comprendre la situation.

Ce sujet est un thème récurrent, qui a eu de lourdes conséquences puisqu'il est, entre autre, à l'origine de l'annulation du P.O.S en 2004.

Avec un développement touristique en bord de mer, parfois anarchique, souvent sans stratégie, et une croissance immobilière non maîtrisée, la Capacité d'Accueil est devenu un élément incontournable de l'approche du futur dans les documents municipaux et régionaux. Mais, définir la capacité d'accueil est un travail extrêmement complexe selon le ou les critères que l'on retient ; nous avons déjà rédigé des articles sur ce thème en apportant notre approche et en précisant qu'il faut considérer qu'il s'agit d'un *concept*.

Au début du dernier trimestre 2007, nous avons été conviés par la mairie à participer à une étude pilotée par la direction régionale de l'équipement et l'université de Nantes et composée d'une équipe transdisciplinaire (géographes, économistes).

Les objectifs de ce travail sont de mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer l'accueil supplémentaire de population et d'activités. Ainsi l'étude permettra de révéler « l'altération du capital du territoire de l'île (en termes de ressources naturelles, sociales et économiques) et à mettre en place un outil de veille ».

Pour l'équipe intervenante, la capacité d'accueil est atteinte quand apparaît l'altération inacceptable d'une ressource. A partir de la construction d'indices et de variables de veille, il sera possible d'appréhender les déséquilibres et d'accompagner les actions correctrices.

Pour ce faire, il est proposé de dresser un tableau des ressources le plus complet possible.

Actuellement, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises. Les éléments recueillis dans les grilles ne manquent pas d'intérêt, mais nous devons veiller à ce que les résultats de ce travail soit concrets et ne dérivent pas vers une optique purement universitaire. Dans notre prochain bulletin nous ferons le point. A suivre.

➤ **Agent de surveillance**

On constate une amélioration qualitative, qui était indispensable. Ainsi depuis deux ans, dans le cadre de Natura 2000 deux postes saisonniers ont été créés pour pratiquer la surveillance et l'information des milieux naturels, avec pour objectif de limiter les dégradations, la sur-fréquentation de certains sites, et de sensibiliser le public à la protection de l'environnement. Rappelons que cette démarche est essentiellement protectrice et éducative, et non répressive. Cependant en cas conflit, les titulaires pourront faire appel à la police municipale et à la gendarmerie.

➤ **Erosion de la côte Est**

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007, nous avons, au cours d'un entretien avec les élus, attiré leur attention sur une étude qui était en souffrance depuis plus d'un an, à savoir celle sur les raisons des dégradations de la côte est (en particulier des Conches à la pointe des Corbeaux). Alors qu'une première initiative de la commune n'avait pas abouti, début janvier 2008 le service environnement nous a adressé un questionnaire concernant « une étude de connaissance des phénomènes d'érosion sur le littoral Vendéen ». Cette étude est menée par deux bureaux d'étude (DHI et Géos) pour le compte de la Direction départementale de Vendée et le Service maritime et des risques, et la commune de l'île d'Yeu. Nous avons répondu à ce questionnaire, qui comporte trois volets : a) le fonctionnement global (les phénomènes connus et les aménagements réalisés), b) les enjeux (les conséquences d'ordre d'environnemental et économique), et c) le risque d'érosion (types de sol concernés, efficacité des ouvrages de protection, zones à risque, projets connus pour lutter contre l'érosion). L'analyse de ce questionnaire est en cours actuellement, et nous suivrons de très près de dossier. Ceux qui auraient des compétences en la matière sont invités à se signaler, en écrivant ou en téléphonant (06 99 88 72 46). Merci d'avance.



Dans le cadre de sa prise de fonction, le nouveau préfet, monsieur Lataste, est venu sur l'île pour rencontrer les élus et s'informer sur les principaux dossiers islais. La journée a été dense et l'équipe municipale a emmené le Préfet sur le terrain : centre d'enfouissement technique (CET), carrière, zone artisanale... Après cette visite, nous avons rencontré le Maire et nous nous sommes informés du contenu et de l'attitude du préfet. Conclusion : « bonne écoute et très grande attention aux problèmes spécifiques de l'île »

Nous attendons avec impatience un retour concret et des réponses aux sujets qui sont urgents, tel que le projet au CET, la réhabilitation de la carrière.

Dans le cas où vous souhaiteriez plus d'informations sur ce sujet, merci de nous contacter par écrit ou par messagerie (yeu-demain@orange.fr) ou sur le blog.



📁 PATRIMOINE

---

Au cours du conseil municipal du 12/09/07, il a été décidé de créer une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, et de lancer une enquête publique. Nous sommes satisfaits de voir que dans cet esprit de développement culturel, les sujets abordés dans le passé (mai 2006) ne sont pas enterrés. Ainsi on note qu'une étude de valorisation et de faisabilité muséographique et patrimoniale sera confiée au cabinet « Cultura », sous réserve d'obtenir une aide (10 000€) du Conseil Régional des Pays de la Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.



📁 UADL

---

Dans le cadre de nos relations avec l'UADL, et en tant qu'adhérent, il faut retenir une information qui nous a été transmise par leur président et qui paraît très positive, même si nous ne sommes pas concernés aujourd'hui. A savoir, après de longues discussions, négociations et concertations des associations et du Conseil Economique Régional de Bretagne, la création et l'adoption en décembre 2007 d'une « Charte des Espaces Côtiers Bretons »

Ce volumineux document doit nous donner à réfléchir, et peut-être nous amener à une réflexion de même type. Au cours de la prochaine A.G de Coorlit85, je compte en tant que président soulever ce point. Il faut savoir que nous

sommes, maintenant, partie prenante du Conseil Économique Régional de Vendée donc.....

En introduction le président du conseil régional de Bretagne, J.Y. Le Driant, précise que « la charte est un acte d'engagement et un document de référence définissant un projet d'avenir. » Elle vise à :

- valoriser pleinement les atouts maritimes (de la Bretagne) en développant une économie diversifiée et ancrée dans l'innovation et le développement durable ;
- maîtriser l'urbanisation et favoriser la diversité sociale sur le littoral ;
- préserver le patrimoine naturel et maintenir le potentiel écologique des espaces côtiers (bretons) ;
- restaurer la qualité des masses d'eau côtière et réduire les pollutions sur le littoral ;
- préserver et valoriser le patrimoine culturel maritime ;
- anticiper et s'adapter aux effets du changement climatique sur la zone côtière ;
- préserver le potentiel social, écologique et économique des îles (bretonnes).

Une réunion pour étudier la faisabilité de la mise en œuvre doit avoir lieu cours du mois d'avril.

Nous avons sur l'île plusieurs apiculteurs professionnels ou amateurs avertis. Par moment, nous entendons les spécialistes s'affronter sur les qualités de telle ou telle races...Il nous a semblé utile de donner une place dans ce numéro à cet insecte discret, utile et très présent dans nos jardins dès le printemps.

L'abeille, insecte pollinisateur, est indispensable au fonctionnement des écosystèmes, de l'agriculture, de la biodiversité florale et faunistique. Mais c'est aussi un insecte qui s'avère être un indicateur biologique remarquable, très sensible à la qualité de notre environnement.

Aujourd'hui, hélas, cet « ingénieur » écologique et agronomique voit sa pérennité, ainsi que celle d'autres insectes pollinisateurs, menacée. En effet, l'utilisation de certains pesticides, utilisés en agriculture et mal évalués, causent chaque année de grands ravages chez ces insectes.

La disparition de ces espèces pollinisatrices engendrerait probablement une catastrophe écologique grave pour l'avenir de l'espèce humaine. Or, à ce jour, il faut constater que l'abeille ne bénéficie d'aucune protection particulière. C'est pourquoi des associations agissent pour qu'une action concertée permette d'obtenir une législation européenne en matière d'autorisation de produits phytosanitaires respectueux de l'environnement et de la santé publique, afin que la vie des abeilles et d'autres insectes pollinisateurs soit pérennisée.

Merci à Patrick Vienne et laissons-lui la parole.

## La reine de Yeu

Dans le numéro de juin 2005 de *Yeu Demain* Nadine Saunier vous a parlé de Patrick Vienne, apiculteur à Yeu, qui exporte dans le monde entier des reines abeilles qu'il élève sur l'île. En automne dernier il a fait un voyage en Abkhazie, et il nous a semblé intéressant de l'interroger sur ce pays du sud du Caucase.

**YD :** Qu'alliez-vous donc faire en Abkhazie ?

**PV :** En tant que l'unique apiculteur sélectionneur éleveur de reines spécialisé dans la variété caucasienne, je suis amené fréquemment à voyager dans le berceau de l'abeille caucasienne : les monts du Caucase. Pour mes besoins de sélectionneur apicoles, je suis toujours à la recherche de nouvelles souches, et cela m'a mené, entre autres destinations, en Abkhazie.

**YD :** Qu'est-ce que l'abeille caucasienne a de particulier ?

**PV :** C'est une abeille d'une douceur extraordinaire, « le simple constat est, qu'ici sur notre île pratiquement personne ne remarque la présence de plusieurs millions d'abeilles caucasiennes ». Elles ont surtout aussi bien d'autres caractéristiques, qui en font qu'elles sont des produits apicoles très recherchés à travers le monde entier.

**YD :** Et pourquoi l'élever à l'île d'Yeu ?

**PV :** Parce que la situation insulaire (barrière infranchissable par l'abeille elle-même) permet de garantir la pureté génétique et d'en faire une sélection pointue, d'ailleurs l'île d'Yeu est l'unique réservoir Caucasiens en Europe qui peut se permettre de garantir ce produit « reine » d'une telle pureté génétique. De plus notre île est hors du commun de la France continentale, elle ne vit pratiquement aucune pollution d'ordre problématique liée à l'agriculture et surtout de tous les désordres apicoles qui existent de manière si importante de l'autre côté. (Pour une fois les médias n'exagèrent en rien et même sont en dessous de ce que subissent les apiculteurs).

**YD :** Parlez-nous de l'Abkhazie. Où est-ce, d'abord ?



**PV** : Au bord de la mer Noire, entre la Russie et la Géorgie.

**YD** : C'est comment ?

**PV** : Un petit paradis. Enfin, c'était. C'était la « riviera géorgienne » des apparatchiks et travailleurs méritants du temps de l'URSS.

**YD** : Et maintenant ?

**PV** : Imaginez des palmiers et des oliviers, les parfums d'oranges ou de mimosas, ou encore d'eucalyptus suivant l'époque. Au premier plan, des habitations délabrées, un air de ville désertée. Façades d'immeubles criblées d'impacts de balles. Pierres qui jonchent le bord de mer. Les infrastructures industrielles, touristiques et agricoles ont été dévastées par la guerre, et jamais reconstruites. Pourtant la vieille usine de cigarettes de Soukhomi produit toujours ses paquets de cigarettes Astra.

**YD** : Quelle guerre ?

**PV** : Un peu d'histoire : En 1931 Staline rattache l'Abkhazie à la Géorgie. La Géorgie accède à l'indépendance en 1991 et plonge dans la guerre civile. Les dirigeants abkhazes appellent à la sécession. Le 14 août 1992, la garde nationale géorgienne rentre en Abkhazie. Les Abkhazes se replient au nord et reçoivent le soutien de la population du Nord-Caucase, des milices abkhazites, des paramilitaires russes et des troupes tchéchènes. Un an de combats, 10 000 morts : c'est ce qu'il aura fallu aux Abkhazes pour reprendre Soukhomi (la capitale) le 27 septembre 1993. L'armée géorgienne est en déroute. Elle se replie avec l'ensemble de la population géorgienne de la région, menacée de représailles. 250.000 à 350 000 personnes fuient, soit les trois-quarts de la population d'Abkhazie. Aujourd'hui, l'armée russe est toujours présente avec un millier d'hommes, bien armés et toujours sur le qui-vive, tout en collaborant avec les milices abkhazes.

**YD** : De quoi vit l'Abkhazie ?

**PV** : La Turquie représente à elle seule plus de 50% des exportations, grâce au marché du bois, des métaux et du charbon. Des hommes d'affaires turcs ont racheté la quasi-totalité de la production de noix. Et il y a le mimosa, les mandarines... Et surtout le tourisme – russe.

À l'inverse, l'Abkhazie importe tout : des produits manufacturés et pratiquement tous les produits alimentaires. Tout cela passe la frontière de façon très anachronique : je n'ai vu qu'un incroyable et incessant va-et-vient de colporteurs, hommes, femmes, enfants traversant le corridor-frontière à pied, tirant de monstrueuses charrettes et repassant la marchandise à d'autres comparses, qui eux se chargeront de ce drôle de passage frontalier, où l'argent circule de main en main entre militaires, miliciens et passeurs. Cela peut nous paraître dérisoire (voire fou), mais cela représente la totalité de l'économie de cette république autoproclamée et qui alimente cette population démunie.

Quant au simple passage à la frontière russe dans le sens Abkhazie-Russie, les Abkhazes peuvent l'emprunter quotidiennement. Ils sont néanmoins l'objet d'humiliations, voire de racket de la part des gardes russes.

Tout est fait pour montrer qu'il s'agit d'une frontière à part entière. En revanche, dans le sens inverse, la frontière semble disparaître, car c'est une des principales destinations de vacances pour les Russes, à commencer par les militaires qui disposent toujours d'hôtels et de lieux de villégiature. À noter que si le retour des Russes est vécu comme un plus – ce sont les Abkhazes qui ont demandé l'aide de la Russie contre la Géorgie -, le choc culturel est important : les Russes aisés arrivent l'été en tongs et en bikini, avec alcool et cigarettes, alors que les femmes abkhazes sont plus... décentes ! La population abkhaze est majoritairement pratiquante, de confession ultra-orthodoxe ou musulmane, chez qui l'on sent l'influence forte du style de comportement « homme - femme » de son voisin, la Turquie.

**YD** : Vit-on bien en Abkhazie ?

**PV** : On vit très mal, au contraire. Une bonne partie de la population dépend de l'assistance humanitaire internationale. Le système de santé est à l'image de la décrépitude matérielle du pays, et les hôpitaux ressemblent plus à de froids mouiroirs qu'à des centres hospitaliers (lors de mon passage dans la capitale, mon guide, qui est aussi chargé du service sanitaire de la ville, a véhiculé notamment 3 cas de rage et 5 de tuberculose). Les écoles manquent à tel point de livres que la norme y serait d'un manuel... par école. Le niveau d'enseignement est si bas que les parents qui en ont les moyens préfèrent envoyer leurs enfants en Russie.

L'issue pour la jeunesse abkhaze reste la Russie. Pour les jeunes d'Abkhazie, l'avenir se construit par l'apprentissage des langues pour devenir interprètes pour les ONG internationales, et du droit pour travailler dans les ministères locaux. Les plus malins ouvrent cafés, restaurants, boîtes de nuit et hôtels fréquentés par les Turcs ou les Russes.



logement du moine apiculteur



**YD :** Avez-vous pu vous déplacer librement ?

**PV :** Lors de ce voyage apicole à l'automne, le parcours « à risques » que j'ai effectué était principalement d'un bout à l'autre du pays, le long de la mer Noire. La présence des soldats russes est bien venue dans cette région (il me semble qu'elle aurait pu m'être protectrice en cas d'urgence), parce que la milice abkhaze, elle, est très particulière ... par exemple, elle n'hésite pas à tirer à balle réelle, ne serait-ce que pour montrer leur joie lors de la fête nationale (victoire contre la Géorgie).

**YD :** Et sur le plan apicole ?

**PV :** Ce pays était un des berceaux de l'abeille caucasienne. Je dis bien était, car même s'il reste dans les montagnes reculées ou dans des coins perdus au bord de la mer Noire des colonies caucasiennes très intéressantes, l'apiculture est en voie de disparition. Les moines et les chanoinesses vieillissent, ainsi que les apiculteurs ayant une longue connaissance de leur cheptel, et l'on ne trouve personne pour prendre la relève. Le miel est uniquement consommé par le producteur, et il n'y a donc pas de motivation pour transmettre son savoir ou ses ruches. De ce fait le patrimoine génétique caucasien va tout simplement disparaître.



Et pourtant... J'y ai vu en pleine floraison et couvertes d'abeilles énormément de grandes surfaces de verges d'or, d'eucalyptus, ainsi que beaucoup d'autres fleurs dont le nom m'est inconnu. Ce pays a tout pour un développement important de l'agriculture (et de l'apiculture), grâce à son climat d'une douceur continuelle, protégé par les chaînes de montagnes, à son sol fertile où poussent en abondance toutes sortes d'agrumes, de kakis, de grenades,... et une flore mellifère à longueur d'année (forêts de châtaigniers, de tilleuls, de noisetiers, d'eucalyptus...). Territoire n'ayant connu aucun engrais ou pesticide ! Une abeille d'une douceur extraordinaire, travailleuse, produisant très correctement malgré des techniques apicoles complètement archaïques. Bref, apicolement parlant, le rêve !

Si nous, apiculteurs européens, devons donner ironiquement une épitaphe à ce pays, ce pourrait être ceci : « Heureusement que certains pays ne connaissent pas leur potentiel, car sinon nous nagerions dans de très bon miels ...mais d'importation ! ».

**YD :** Merci, Patrick Vienne.